

Communiqué de presse

Investissements d'Avenir – Action « Adaptation et qualification de la main d'œuvre »

Lancement de l'appel à projets

« Ingénierie de Formations Professionnelles et d'Offres d'Accompagnement Innovantes »



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

Paris, le 20 juin 2019 – Guillaume Boudy, Secrétaire Général pour l'Investissement et Eric Lombard, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, lancent le volet national de l'appel à projets Ingénierie de Formations Professionnelles et d'Offres d'Accompagnement Innovantes dans le cadre de l'Action « Adaptation et qualification de la main d'œuvre » du Programme d'investissements d'avenir (PIA) piloté par le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI).

L'action « Adaptation et qualification de la main d'œuvre » est dotée d'une enveloppe globale de 85M€ dont 30M€ sont dédiés à des projets d'envergure nationale (objet de cet appel à projets) et 55M€ à des projets régionaux¹. L'appel à projets national, dont la gestion est confiée à la Banque des territoires, est ouvert pendant une période d'un an et vise à co-financer des projets de formation ambitieux et innovants portés par des consortiums privés et publics.

La transformation des métiers, l'innovation dans tous les domaines d'activités, l'évolution des modes d'organisation et l'internationalisation impliquent de nouveaux besoins pour les entreprises et leurs salariés en matière de formation et d'emploi. En finançant la création de formations innovantes, cette action du PIA répond à la problématique des emplois non pourvus ou en création, favorise la productivité grâce à une main d'œuvre qualifiée et participe à la mobilité et à la reconversion des salariés.

Sont éligibles à cet appel à projets, les projets portés par des consortiums privés et publics faisant preuve d'une ambition nationale, soit s'adressant directement à l'ensemble des entreprises d'une filière, soit constituant une expérimentation locale répliquable sur l'ensemble du territoire. Ils doivent présenter une assiette de dépenses éligibles supérieure à 2M€.

La sélection des projets s'appuiera notamment sur leurs impacts sociaux, leurs réponses face aux besoins identifiés à la fois par les entreprises (par métier, territoire, filière...) et les apprenants impliqués (reconversion, promotion professionnelle des salariés, employabilité des demandeurs d'emplois), sur la qualité de la gouvernance ainsi que sur le montage financier qui associe financements de sources privées à hauteur de 30% minimum. Sauf dérogation expresse du SGPI, la poche de financement PIA comprendra 70% de subvention et 30% d'avances récupérables.

Il sera procédé à trois relevés intermédiaires des dossiers de candidature² : le 20 septembre 2019, le 20 décembre 2019, le 20 mars 2020 et un relevé final à la date de clôture le 19 juin 2020.

L'appel à projets est ouvert du 20 juin 2019 au 19 juin 2020
Consulter le cahier des charges et télécharger le dossier de candidature :
<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>

¹ Ces derniers seront sélectionnés dans le cadre d'appels à projets régionaux, actuellement en cours d'élaboration par les régions.

² Tous les relevés s'effectuent à 12h00 heure de Paris.

A propos du Grand Plan d'Investissement

Le gouvernement s'est engagé dans un Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros, mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique. D'autre part, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) se poursuit au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en France. Le troisième volet du PIA, le PIA3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

L'action « Adaptation et qualification de la main d'œuvre » est mis en œuvre par la Banque des Territoires dans le cadre du PIA.

<http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>  @SGPI_avenir

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

www.banquedesterritoires.fr  @BanqueDesTerr Twitter : @Caissedesdepots

Contacts presse :

Secrétariat général pour l'investissement :

Naomi Peres

01 42 75 64 43 - naomi.peres@pm.gouv.fr

Groupe Caisse des Dépôts – Banque des Territoires:

Neyla Bouaïta

01 58 50 40 00 – neyla.bouaita@caissedesdepots.fr